Nouvelles mesures de sûreté sur les liquides contenus dans les bagages en cabine (31/01/14)

Il s'agit **des Liquides Aérosols et Gels (LAGs) destinés à être utilisés au cours du voyage à des fins médicales ou répondant à un besoin diététique spécial**, y compris les aliments pour bébé.

Ce qui ne change pas :

- tout passager diabétique doit avoir sur lui une ordonnance en cours, en français et à son nom.
- Ces « LAGs essentiels à la personne » restent autorisés en quantité nécessaire à la durée du voyage (trajet aller, séjour sur place et trajet retour).
- Le matériel associé au traitement (aiguilles, lancettes, seringues, lecteur de glycémie…) est placé dans un support adapté au voyage.

Ce qui change :

- Ce support, contenant notamment l'insuline, devra être retiré des bagages cabine avant l'inspection-filtrage et présenté séparément.
- L'insuline pourra faire l'objet d'une inspection-filtrage systématique comme les bagages de cabine et en fonction de la taille des aéroports, du type de l'inspection-filtrage par l'intermédiaire d'équipements spécifiques.
- Les conséquences des contrôles de sûreté des liquides (cas extrêmes où la levée de doute n'a pas été possible) :

S'il ne peut pas raisonnablement être établi par l'agent de sûreté que l'insuline transporté correspond à un LAG essentiel à la personne devant être utilisés au cours du voyage, alors l'insuline pourra être rejetée et la personne ne pourra pas embarquer avec ce traitement.

La Fédération Française des Diabétiques et la Direction Générale de l'Aviation Civile ont travaillé ensemble pour éviter que les personnes atteintes de diabète soient pénalisées lors de leurs déplacements et que la confidentialité soit respectée.

- Retrouvez le document Diabète et Aéroport et notre article voyage.
- Si vous rencontrez une difficulté concernant votre voyage, contactez le service social et juridique